tobre 1852

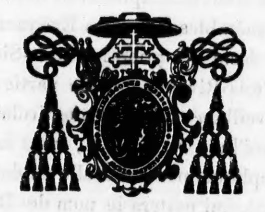
LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE

Annonçant la division du Diocèse de Québec et l'érection par le Saint-Siége du Diocèse des Trois-Rivières.

Quebec, 2 Octobre 1852.



PIERRE-FLAVIEN TURGEON,

PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRÂCE DU SAINT-SIEGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, ETC., ETC.

Au Clergé et aux Fidèles du nouveau Diocèse des Trois-Rivières, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Dès que la divine providence eût daigné nous appeler au gouvernement spirituel de l'immense diocèse de Québec, nous comprîmes N. T. C. F., que, pour l'avantage de nos ouailles et pour la paix de notre conscience, il était nécessaire de partager le fardeau trop lourd qui nous avait été imposé. La population catholique de ce pays, croissant avec rapidité, s'est vue forcée de franchir ses anciennes limites. Autour de nous, dans le cours de quelques années, de nombreux établissements se sont formés, des villages florissants ont surgi, des paroisses sont nées et ont grandi, demandant avec instance les secours de la religion.

En voyant ainsi s'étendre le champ du père de famille, nous avons reconnu notre impuissance à subvenir aux besoins religieux que cet accroîssement devait inévitablement amener. Comment, en effet, exercer une surveillance salutaire sur toutes les portions d'un troupeau, disséminé sur une étendue de 200 lieues en longueur, et de 30 à 40 lieues en largeur ? Comment visiter régulièrement ces missions populeuses qui se multiplient de tous côtés, lorsque nous pouvions difficilement parcourir, dans l'espace de cinq années, le cercle des anciennes paroisses ?

Aussi, dans l'intérêt des fidèles confiés à nos soins, nous dûmes songer à

prévenir les maux qui pouvaient naître d'un semblable état de choses, en invitant les Pères du 1er Concile de Québec à vouloir bien s'occuper de cette grave question. Après de mûres réflexions, après avoir imploré les lumières du ciel sur leurs délibérations, nos vénérables frères, les Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec, se sont décidés à prier le Saint-Siége de former un Diocèse composé du District des Trois-Rivières et d'une partie de celui de Saint-François, et de le placer sous la surveillance d'un Evêque titulaire.

Nous pouvons aujourd'hui, N. T. C. F., vous annoncer que le Souverain Pontife, agréant notre supplique, par une Bulle en date du 8 juin dernier, vient d'ériger le diocèse demandé, qui portera le nom de Diocèse des Trois-Rivières. L'autre partie du District de Saint-François, jusqu'ici soumise à notre juridiction, est annexée au Diocèse de Saint-Hyacinthe.

Sur la recommandation des mêmes Prélats, N. S. P. le Pape, Pie IX, a voulu choisir pour premier Evêque du Diocèse des Trois-Rivières, un digne prêtre, demeurant depuis longtemps au milieu de vous, et avantageusement connu par ses talents, ses vertus et ses travaux apostoliques, monsieur THOMAS COOKE, curé de la ville des Trois-Rivières, et notre Grand-Vicaire. Après sa consécration qui doit avoir lieu le dix-huitième jour du présent mois, il sera au milieu de vous comme votre premier pasteur, chargé par le pasteur suprême des âmes de vous diriger dans les voies du salut, de vous confirmer dans la foi, de vous conduire vers les pâturages éternels.

En lui remettant la part d'autorité spirituelle que nous exercions sur vous, nous vous adresserons les paroles que St. Paul dans une occasion semblable, adressait aux Philippiens : *Excipite itaque illum cum gaudio in Domino, et ejusmodi cum honore habetote*, (Phil. cap. II, v. 29). Recevez-le donc avec toute sorte de joie dans le Seigneur, et honorez un tel homme.

Oui, N. T. C. F., vos bonnes dispositions nous en donnent l'assurance ; vous le recevrez avec joie puisqu'il vient à vous au nom du Seigneur, avec la mission de distribuer les trésors de la miséricorde divine ; vous lui rendrez le respect dû au caractère sublime dont il est revêtu ; enfants de l'Eglise, vous écouterez avec docilité la voix de celui qu'elle a constitué pour vous diriger dans les voies du salut. Votre Evêque devant rendre compte de vos âmes au juge suprême des vivants et des morts, a droit à votre soumission et à votre obéissance dans tout ce qui regarde vos intérêts spirituels. Le grand apôtre St. Paul vous en explique clairement l'obligation dans ces paroles adressées aux Hébreux : (cap. XIII.

v. 17). " Obéissez à vos conducteurs et demeurez soumis à leurs ordres, car ils veillent pour le bien de vos âmes comme devant rendre compte à Dieu ; faites en sorte qu'ils s'acquittent de ce devoir avec joie et non en gémissant. "

Nous vous supplions aussi, N. T. C. F., de ne pas oublier vos obligations envers les prêtres zélés qui exercent le saint ministère dans vos paroisses. Vous pouvez à juste titre les regarder comme vos amis les plus fidèles et vos meilleurs conseillers. Leur sort est intimément lié avec le vôtre ; vos joies sont leurs joies, vos afflictions sont leurs afflictions ; chargés de vous dispenser immédiatement, dans l'administration des sacrements, les dons les plus précieux de Dieu, ils méritent votre reconnaissance et votre respect. Ayant à encourager les bons, à ramener les faibles, à reprendre les pécheurs, leurs fonctions sont souvent bien pénibles ; par votre docilité, rendez-leur plus légère la tâche redoutable qu'ils ont à remplir, afin qu'eux aussi puissent supporter le fardeau avec joie et non pas en gémissant.

Demandez au maître de la vigne qu'il veuille bien dans sa miséricorde continuer de vous fournir des ouvriers évangéliques, formés selon son cœur, et remplis du désir de procurer la gloire de leur divin maître. Déjà vous avez l'avantage de posséder, dans le Séminaire de Nicolet, un établissement où, tout en étudiant les lettres sacrées et humaines, pourront s'exercer aux vertus sacerdotales et à la vie ecclésiastique, les jeunes gens appelés à entrer dans le sanctuaire et à perpétuer l'œuvre du Seigneur dans le Diocèse des Trois-Rivières. Cette belle et utile institution protégée par le premier Archevêque de Québec, Mgr. J. O. Plessis, devenue l'objet de la sollicitude et des soins de ses successeurs, a depuis près de cinquante ans fourni beaucoup de prêtres distingués non-seulement au Canada, mais encore aux Provinces voisines. Aujourd'hui encore, l'épiscopat de la Province Ecclésiastique de Québec compte parmi ses membres trois élèves de cette maison ; il en reçoit un quatrième dans la personne du premier Evêque des Trois-Rivières.

Puisse cette maison, avec la grâce de Dieu et par les soins paternels de vos premiers pasteurs, continuer de prospérer et de donner à l'église du Canada de saints prêtres et à notre commune patrie des citoyens éclairés et religieux.

Le nouveau siége épiscopal devant être fixé dans la ville des Trois-Rivières, chef-lieu du District, nous nous réjouissons de ce que les paroissiens se sont empressés de mettre leur église à la disposition de leur futur Evêque et de souscrire libéralement pour l'érection d'une Cathédrale. Au nom de la religion, nous

les remercions de leur générosité qui, nous l'espérons, trouvera de nombreux imitateurs dans les autres parties du Diocèse. Les besoins d'un établissement de ce genre sont nombreux ; car l'Evêque doit s'assurer les services d'hommes capables de l'aider dans l'administration diocésaine ; il lui faut organiser un grand Séminaire, pourvoir à l'entretien de sa cathédrale, faire de longs et fréquents voyages pour visiter les portions éloignées de son troupeau. Afin de faire face à toutes les dépenses, il n'a de secours à attendre que de la bienveillance des fidèles de son diocèse ; et nous sommes persuadé que cette bienveillance ne lui fera pas défaut.

Quoique ce soit pour la dernière fois, Nos Très Chers Frères, que nous nous adressons à vous comme votre Evêque, nous ne cesserons cependant point de vous regarder comme nos enfants en J. C. Tous les jours nous demanderons que le Dieu de paix vous rende disposés à toute bonne œuvre afin que vous fassiez sa volonté : (Héb. XIII. 21) ; que votre charité croisse de plus en plus en lumière et en toute intelligence, afin que vous sachiez discerner ce qui est meilleur et plus utile, que vous soyez purs, et sincères et éloignés de tout péché (Ph. 1. 9).

Quant à vous, nos bien aimés coopérateurs dans le saint ministère, nous supplions le Très-Haut de vous récompenser au centuple du concours que vous nous avez prêté dans l'œuvre du Seigneur. Ensemble nous avons cultivé cette portion de l'héritage du fils de Dieu qui nous avait été assignée ; votre voix a soutenu notre voix dans la prédication des vérités évangéliques ; vos prières se sont élevées vers le ciel avec nos prières, pour implorer la miséricorde divine sur notre peuple ; vous avez marché auprès de nous dans les rangs de l'armée qui reconnaît le divin fils de Marie pour son chef ; soyez bénis pour le bien que vous nous avez aidé à accomplir pour la gloire de Dieu et l'avantage de notre sainte religion. Conduits par un nouveau pasteur, frères très-chers, soyez sa joie et sa couronne, en continuant de marcher avec fermeté dans les voies de la vérité et de la justice. Vous trouverez en lui un guide éclairé, un père bienveillant, un médecin charitable et prudent ; pour lui, vous serez des fils dociles, respectueux, et affectionnés. Quoique nos rapports cessent d'être les mêmes, n'oubliez pas que, dans la personne de votre ancien Archevêque, vous aurez toujours un ami sincère et dévoué, prenant part à vos peines et se réjouissant de vos succès ; dans les prêtres du Diocèse de Québec, vous reconnaîtrez comme par le passé des frères, combattant pour la même cause que vous, unis avec vous par les liens de

la plus étroite charité et tendant comme vous vers cette patrie bienheureuse, où il n'y aura plus qu'un seul bercail et un seul pasteur, et où nous serons tous unis dans le cœur sacré de Jésus.

Seront la présente Lettre Pastorale et la Bulle ci-jointe, lues et publiées au prône des messes paroissiales de toutes les églises et chapelles, et en chapitre dans les communautés et maisons religieuses du nouveau Diocèse des Trois-Rivières, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le jour de la fête des SS. Anges-Gardiens, mil huit cent cinquante-deux.

✠ P. F., Archev. de Québec,
Par Monseigneur,
Edmond Langevin, Ptre.
Secrétaire.

(Pour vraie copie.)
Edmond Langevin P.
Secrétaire.

PIE IX PAPE,

POUR EN CONSERVER LE PERPETUEL SOUVENIR.

Le soin de tout le troupeau du Seigneur qui nous a été confié par l'autorité divine en notre qualité de successeur de St. Pierre, Prince des Apôtres, demande de nous que, lorsque les circonstances l'exigent, nous érigions dans les différentes parties du monde de nouvelles églises, nous établissions de nouveaux pasteurs, afin de procurer ainsi plus facilement et plus sûrement le salut des brebis. Or, l'Archevêque de Québec et les Evêques ses suffragants, à la suite du Synode, tenu l'année dernière, nous ayant supplié de promouvoir le plus grand bien spirituel des fidèles en séparant du Diocèse de Québec, encore trop considérable, une certaine partie, pour en former une nouvelle église dépendante de l'Eglise Métropolitaine de Québec, et dont le siége serait établi dans la ville des Trois-Rivières, Nous avons délibéré sur ce sujet avec N. V. F. les Cardinaux de la Sainte-Eglise Romaine, préposés à la propagation de la foi; toutes les considérations ayant été mûrement pesées, Nous avons jugé dans le

Seigneur qu'il était expédient de procéder à l'érection de la dite Eglise. C'est pourquoi de notre propre mouvement, avec science certaine et mûre délibération, et par la plénitude de l'autorité apostolique, nous séparons du diocèse de Québec et nous en démembrons tout le District des Trois-Rivières, renfermant les comtés vulgairement nommés Champlain, Saint-Maurice, Yamaska, Nicolet et Drummond, et aussi la partie du comté vulgairement nommé Sherbrooke, dans le District de Saint-François, dans laquelle se trouvent les Townships nommés Garthby, Stratford, Whitton, Marston, Clinton, Woburn, Stanhope, Croydon, Chesham, Adstock, Linwick, Weedon, Dudswell, Bury, Hampden, Ditton, Embarton, Drayton, Auckland, Newport, Westbury, Stoke, Windsor et Shipton. Nous voulons donc que ces comtés et ces townships ainsi démembrés du Diocèse de Quebec, forment le territoire de la nouvelle Eglise qui portera le nom des Trois-Rivières, dont nous érigeons et établissons le siége épiscopal dans la ville des Trois-Rivières ; et nous voulons que cette église des Trois-Rivières, ainsi érigée, soit suffragante de l'église Archiépiscopale de Québec.

Nous voulons, nous statuons et nous mandons ces choses, ordonnant que ces lettres soient dès à présent et à l'avenir stables, valides et efficaces, qu'elles sortent et obtiennent leurs effets pleins et entiers et qu'en tout temps elles puissent servir à ceux qu'elles regardent, et qu'il soit jugé et défini suivant les prémisses par tous juges ordinaires et délégués, même par les Auditeurs des Causes du palais apostolique, et les Cardinaux de la S. E. R., le pouvoir de juger et d'interpréter autrement étant ôté à tous et chacun d'entr'eux ; et nous déclarons nul et sans valeur tout ce qui pourrait être tenté contrairement à ces choses par toute autorité quelconque, agissant soit par ignorance soit avec connaissance de cause. Nonobstant notre règle et la règle de la Chancellerie Apostolique *de jure quæsito non tollendo*, et, autant que besoin en serait, nonobstant la Constitution de notre prédécesseur Benoît XIV d'heureuse mémoire, *de Divisione Materiarum*, et autres constitutions apostoliques et toutes autres choses contraires.

Donné à Rome, à Saint Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 8 juin MDCCCLII, 6e année de notre pontificat.

Pour le Cardl. LAMBRUSCHINI,

L. S. (Signé) Jo. B. Brancoleoni Castellani, Député.

Certifié,

Edmond Langevin Ptre.

Secrétaire.

Eglise. C'est pour-
élibération, et par la
ébec et nous en dé-
omtés vulgairement
nd, et aussi la partie
Saint-François, dans
Whitton, Marston,
k, Weedon, Duds-
Newport, Westbury,
és et ces townships
nouvelle Eglise qui
s le siége épiscopal
des Trois-Rivières,
.

nant que ces lettres
sortent et obtiennent
rvir à ceux qu'elles
s juges ordinaires et
e, et les Cardinaux
ôté à tous et chacun
rrait être tenté con-
it par ignorance soit
de la Chancellerie
serait, nonobstant la
moire, *de Divisions*
hoses contraires.

8 juin MDCCCLII,

AMBRUSCHINI,
Député.

[illegible]
Secrétaire.